

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1432 affectation comme chef de 'poste administratif et de Milice du sergent-chef Infanterie de Marine Freeman

n° 1432

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
19 juillet 1967

Numéro JO  
n° 9 du 10/08/1967

Date du numéro  
10 août 1967

### TEXTE INTÉGRAL

Le sergent-chef d'Infanterie de Marine Freeman (Michel) débarqué à Djibouti le 6 juillet 1967, est affecté à la 2e compagnie de Milice en qualité de chef de poste administratif et de Milice de Dorra, en remplacement de l'adjudant Urbain (Claude), rapatriable. Ce sous-officier prendra ses fonctions à compter du 10 août 1967. Son entretien complet sera à la charge du Ministère d'Etat chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer.